

Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Projet de développement

La Fédération canadienne des municipalités a lancé un appel de candidatures en vue de sélectionner 17 partenaires municipaux canadiens pour participer au programme PMI-DEL, d'une durée de 4 ans, qui comprendra des projets de développement économique local au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Cambodge, au Vietnam, au Nicaragua et en Bolivie. Ce programme a pour but de promouvoir des occasions d'échanges commerciaux et de développement économique entre l'Union européenne, le Canada et l'Afrique avec un projet de développement d'un corridor de commerce entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Toutes les dépenses liées à ce programme sont assumées par la FCM grâce à l'aide financière du gouvernement du Canada (Affaires mondiales Canada). Puisque la ville de Rigaud possède l'expérience en développement économique et en développement durable, le conseil a résolu d'autoriser la Ville à déposer sa candidature afin de participer à ce programme pour les années 2017 à 2020, en Afrique de l'Ouest, prioritairement en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

Dossier du règlement de contrôle intérimaire sur le mont Rigaud

Le conseil a résolu de mandater M^e Joanne Côté pour représenter la Ville de Rigaud à la cour dans le dossier du règlement de contrôle intérimaire sur le mont Rigaud.

Gestion du personnel

Puisque la Ville a créé un bureau temporaire de rétablissement inondations au Service de l'urbanisme et qu'il est nécessaire d'avoir un chef d'équipe pour une planification efficace des opérations, le conseil a résolu de nommer temporairement M. Bernard Lévesque au poste de chef d'équipe du bureau de rétablissement inondations, et ce, à compter du 19 juin 2017.

Sous-location du 19-21 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est

Le conseil a résolu d'autoriser Les Amis de la Culture de Rigaud inc. à sous-louer gratuitement une partie des locaux qu'elle loue de la Ville à CSUR La Télé et que copie de l'entente stipulant les conditions de sous-location à intervenir entre les deux parties soit transmise à la Ville de même que copie de l'attestation d'assurance de CSUR La Télé nommant la Ville de Rigaud assurée additionnelle.

Service d'inspection de bâtiments par la firme Bâti Consult SNC

À la suite des inondations printanières historiques, la firme Bâti Consult SNC a été mandatée afin d'effectuer des inspections. Puisque 240 inspections sur une possibilité de 375 propriétés à visiter ont été effectuées, le conseil a résolu d'approuver le paiement de la facture, et ce, pour une somme de 35 250\$, plus toutes taxes applicables.

PIIA

Le conseil a autorisé les demandes de PIIA suivantes :

- 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est : modification des ouvertures de fenêtres en façade et installation de portes de garage vitrées;
- 106, rue Saint-Viateur : aménagement du stationnement;
- 15-17B, rue Saint-Jean-Baptiste Est : remplacement de la galerie en façade avant et de ses garde-corps, à la condition que les poteaux principaux soient aménagés dans le prolongement des colonnes de la galerie du rez-de-chaussée, que les poteaux principaux aient au moins 3" de large et que la main courante ait au moins 3" de large;
- 453 (projeté), chemin du Haut-de-la-Chute : changement du revêtement du toit de bardeaux pour de la tôle noire à baguette.

Dérogation mineure

Le conseil a autorisé la demande de dérogation mineure suivante :

- 549, chemin de la Fourche : régulariser l'aménagement d'une installation septique existante.

Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale.

Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous dans le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.rigaud.qc.ca